

LA QUESTION DE LA LÉGITIMITÉ DANS LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

04/12/2019 / CORRESPONDANCE PAR COURRIEL AVEC THIERRY PLATON

La démocratie participative dans une municipalité ne peut être évoquée sans aborder la notion de la légitimité des élus et des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques, précisément parce qu'elle remet en cause les modes de représentativité et de prise de parole dans le débat public, admis jusqu'à lors. L'enjeu se centre donc autour de la redéfinition des rôles attribués au politique et au citoyen. Si l'homme politique saturait l'espace des décisions par la légitimité de son mandat, il doit maintenant partager cet espace avec le citoyen. Dans ces quelques lignes, j'entends donc imaginer une gouvernance locale dont les règles satisfassent les impératifs de participation citoyenne tout en ne perturbant pas la dynamique des instances publiques, et ne compromettant pas l'efficacité de celles-ci. Avant tout, bien que considérant qu'un élu est d'abord un citoyen, je réserverai ce dernier terme pour qualifier le citoyen lambda (sans mandat électoral).

La participation des habitants à l'élaboration des projets est décisive en ce qu'elle permet de contrôler la conformité de ce projet aux attentes collectives. Comme l'énonce Jean-Pierre Charbonneau, être citoyen « signifie justement posséder le droit, sinon le privilège de participer librement à la vie de la communauté politique à laquelle on appartient ». Créer des instances participatives au sein du champ politique autorise une forme de contrôle sur le processus de création d'une politique publique. Et c'est pour moi l'atout majeur de la démocratie participative ! En incluant le peuple, la politique a plus de chances de devenir un domaine abordable car proche des citoyens. Les échanges entre les élus et les citoyens permettent donc la transparence. En ce sens, la transparence prévient les intérêts privés nuisibles au profit d'une concertation collective et devient, par ailleurs, le vecteur d'une meilleure prise en compte des enjeux actuels. Ce qui est primordial dans un monde marqué par l'urgence climatique. Cette conception de la politique amène à transformer radicalement la vision du maire. Le rôle de l'élu local est sous tension. D'une part, puisqu'il dominait le champ politique par son mandat, il exerçait une domination légalisationnelle. D'autre part, par la démocratie participative, il peut craindre d'être relégué à une position passive dans un processus de dissolution de la représentation. Hélène Hatzfeld écrit que la démocratie représentative « désagrège la hiérarchie des sources de légitimité [par une] égalisation postulée des positions ». Ceci m'interroge sur la valeur de l'engagement politique du maire et de ses élus.

A mon sens, un homme politique est avant tout guidé par des manières de penser et de faire. Il crée un projet électoral centré sur des convictions profondes qu'il entend défendre. L'envie même de *La Parole aux citoyens* est de porter un projet politique qui rompt avec les manières de faire proposées jusqu'à lors dans le village. Je suis donc pour que la liste élue continue à fixer les priorités et le cadre du champ politique. D'abord parce que ce sont sur ces priorités qu'elle est élue, mais également parce que de part l'expertise de l'administration qu'elle conduit, elle peut également anticiper des projets à réaliser. En d'autres termes, je ne voudrais pas que la démocratie participative relègue l'élu politique, empreint de volonté, à un médiateur sans réelle profondeur. Et que son existence n'ait de valeur que par le statut légal qu'il détient. La démocratie participative devrait donc s'inscrire dans la continuité de la politique telle qu'elle est faite de nos jours, pour la changer et la sublimer. Auquel cas, qu'advient-il de celui qui voit en son mandat la possibilité d'exprimer toute sa volonté politique ?

Arrive alors la question de la place que devrait prendre toute nouvelle forme de participation citoyenne. Il convient de créer des moyens par lesquels les habitants peuvent s'exprimer librement. Il convient aussi de légitimer ces prises de parole dans la mesure où elles ne sont pas légitimées par un mandat électoral. C'est pour cela que je me conforme tout à fait à la création d'une instance extra-municipale. Et c'est aussi pour cela que je souhaite que les délibérations et orientations qui y soient prises aient un impact sur les priorités politiques de la liste élue. Voilà donc le point central de mon argumentation : conjuguer l'effort de l'élue à l'effort citoyen dans la création de projets publics. Conjuguer, c'est multiplier les façons de penser les problèmes publics et par la même, rendre la décision plus aboutie et adéquate.

Bien que la démocratie participative soit nécessaire pour inclure les habitants dans la vie politique, ses limites sont notoires quant aux illusions que l'on peut avoir au sujet de la participation politique. S'engager, donner son avis, s'exprimer publiquement, développer un projet, une expertise citoyenne engendrent des coûts (de temps notamment) qui sélectionnent certaines catégories sociales les mieux dotées en capitaux culturels et académiques. L'instance ne relaterait plus que les avis politiques de certains. Je crois que des moyens doivent permettre d'éviter ça comme une communication sur les réseaux sociaux ou au contact de la population pour informer directement. Mais plus encore, ce qui fonde la légitimité de cette instance, c'est le regard nouveau qu'elle apporterait. Au lieu d'une grille de lecture politique, elle aborderait les enjeux actuels sous une grille de lecture citoyenne caractérisée par l'expérience de chaque individu. L'institution formée par les habitants n'a donc d'intérêt que si elle influe sur le conseil municipal sans lui ressembler.

Voilà donc comment je verrais la gouvernance locale à Mallemort. Une liste élue guide une administration d'experts vers les priorités pour lesquelles elle a été élue. Dans ce processus, elle construit une politique publique pour répondre à un enjeu. Elle y inclut la population en communiquant intensément sur la mise en place de cette politique publique. D'une part pour vérifier que celle-ci répond aux attentes des citoyens et d'autre part, pour que la transparence agisse en rempart contre l'expression d'intérêts privés. L'instance citoyenne doit donc agir comme le réceptacle des idées destinées à être portées ensuite par les élus mais également permettre d'assurer la transmission de l'information à tous. Enfin, mon dernier point sera le suivant. Si je suis pour que l'élue politique reste le décideur ultime, c'est parce que c'est le seul moyen d'assurer que l'énergie politique de ces instances ne soit pas néfaste à la réalisation de projets. Ce que je crains, et qui se confirmerait si seule une minorité assiste aux événements participatifs, c'est que l'instance se radicalisant du fait de son faible effectif, ne vienne freiner l'élan politique des élus et que ces derniers ne finissent par l'envisager que sous le prisme de la contestation. Elle pourrait aussi, si elle n'arrive pas au consensus, allonger ostensiblement les délais de décision et mettre en danger la commune face aux défis auxquels elle fait face. C'est pour garantir les dérives de la démocratie participative qu'un équilibre doit être trouvé et il passe par le fait que l'instance citoyenne ne doit avoir de pouvoir coercitif qu'en ce qu'elle contrôle, influe et oriente la décision finale.